

Extrême, extrêmes : réflexions sur Marx, le côté gauche et les Montagnards

Françoise Brunel, Jacques Guilhaumou, « Extrême, extrêmes: réflexions sur Marx, le côté gauche et les Montagnards », in *Extrême ? Identités partisans et stigmatisation des gauches en Europe (XVIIIème-XXème siècle)*, sous la dir. de M. Biard, B. Gainot, P. Pasteur et P. Serna, Presses Universitaires de Rennes, 2012, p. 67-81.

Le « jeune Marx ¹ » s'intéresse à la Révolution française et l'étudie très rigoureusement en deux temps : en premier lieu, à Kreuznach, au début de 1843, puis, après son installation à Paris, en octobre 1843. Dès le premier moment (« *Manuscrit de Kreuznach* », *Critique du droit politique hégélien*, écrit à l'été 1843), il opère une synthèse entre l'appréhension des philosophes allemands et des « socialistes » français (en particulier de Proudhon) de la Révolution française dans ses fondements ontologiques. Marx en retient trois principes essentiels qui se dégagent dans les écrits de 1843-1844 :

Le premier, à partir d'une réflexion sur le Droit, est le principe de négation. C'est ainsi que le Droit révolutionnaire ne peut se réaliser que par la négation et la destruction du droit historique et du droit féodal, fondements juridiques de l'Ancien Régime.

Le deuxième, à partir d'une réflexion sur l'économie politique et les écrits des « libéraux » (des physiocrates aux Idéologues, à Say ou Constant), est le principe de contradiction, c'est-à-dire la contradiction introduite par les rapports entre, d'une part, la propriété privée qui se veut le garant d'un « monde » qui « alors va de lui-même » (Mercier de La Rivière) et, d'autre part, des rapports humains rationnels.

Ces deux points ayant fait l'objet de nombreux travaux, en particulier dans le cadre du séminaire « L'esprit de la Révolution française et des Lumières » autour du droit naturel déclaré, nous n'y reviendrons pas².

Le troisième point est essentiel : c'est le principe politique lui-même qui nous importe ici, le principe d'*extrême*, dans la mesure où il nous introduit à la question fondamentale du pouvoir législatif. Rappelons, en effet, la très célèbre formule de Marx : « C'est le pouvoir législatif qui a fait la Révolution française ; c'est lui qui (...) a fait les grandes révolutions organiques, et de portée universelle³ ». Critiquant la conception hégélienne du pouvoir législatif comme « médiation », il introduit le principe d'*extrême*. L'approche du pouvoir législatif comme « médiation » a, en effet, pour Marx, un double défaut : l'abstraction et l'unilatéralité qui empêchent d'appréhender les oppositions « réelles » (les luttes de classes). Il conçoit ainsi la formation « d'extrêmes » comme un processus allant du fait que dans une opposition *réelle*, seul l'un des « extrêmes » signifie (et/ou « représente », pour ne pas dire « incarne ») la vraie réalité politique, c'est-à-dire la prise de conscience d'une totalité politique, l'autre extrême devant, de ce fait, logiquement perdre le combat politique engagé. Ce principe fonde son analyse ultérieure sur le « côté gauche » et le « côté

¹ Nous ne discuterons pas des polémiques sur un « jeune Marx » opposé à un « vieux Marx » : sur ce sujet, voir MAZAURIC C., *L'histoire de la Révolution française et la pensée marxiste*, Paris, PUF, coll. Actuel Marx Confrontation, 2009. Sans partager toutes les conclusions de Claude Mazauric, cet ouvrage récent nous semble fort intéressant sur l'historiographie de la Révolution dans son rapport au marxisme.

² Voir, *Républicanismes et droit naturel. Des humanistes aux révolutions des droits de l'homme et du citoyen*, sous la direction du collectif « L'Esprit des Lumières et de la Révolution », coordonné par M. BELISSA, Y. BOSC, F. GAUTHIER, Paris, Kimé, 2009.

³ *Critique du droit politique hégélien*, trad. CALVIE L., dans FURET F., *Marx et la Révolution française*, Paris, Flammarion, 1986, p. 134.

droit ». Pour conforter cette thèse, Marx – au-delà de ces principes– s’engage, en s’installant à Paris à l’automne 1843, dans d’importantes et vastes lectures à la Bibliothèque « nationale » des sources imprimées et des historiens français contemporains, qui complètent sa première approche réflexive des historiens « allemands » de la Révolution française⁴.

Catégoriser le côté gauche à la Convention (automne 1792)

Au cours de l’automne 1792, la dimension émotionnelle des débats se situe d’emblée dans la relation entre les représentants du peuple et les tribunes qui sont, très schématiquement, censées se faire l’écho de la Commune de Paris, soupçonnée d’attiser « l’anarchie », et des « partisans de Marat ». *A contrario*, les Conventionnels ne cessent de revendiquer l’unité sans faille des représentants du peuple. Ainsi, le 8 octobre 1792, Buzot, lors d’une intervention au nom de la commission militaire proposant la formation d’une « garde départementale », désigne comme objet de désordre l’obstruction des tribunes et les menaces qu’elles font peser sur « l’unité de la République », conduites qu’elles sont par « l’aveuglement des passions⁵ » : l’Assemblée « applaudit », les émotions du « peuple » sont ainsi perçues comme de « purs effets⁶ ». Nous aimerions, ici, introduire un point de vue méthodologique qui n’appréhende plus les émotions comme des « effets », mais comme des « arguments », c’est-à-dire comme des supports d’une évaluation cognitive d’une situation de discours où se catégorise la notion de « côté gauche », ce qui suppose une émotion des représentants du peuple eux-mêmes⁷.

Prenons un autre exemple, postérieur, mais lui aussi inscrit dans un moment très particulier : nous sommes le 4 décembre, le débat sur les subsistances s’achève, alors que les discussions sur le jugement de Louis XVI occupent le cœur du travail de l’Assemblée. À la suite d’une intervention de Guadet, concernant une motion punissant de peine de mort les citoyens réclamant le rétablissement de la royauté, « Des applaudissements se font entendre, notamment à la gauche du président. - une longue agitation se manifeste dans l’extrémité opposée » : pour l’une des premières fois à la Convention, le « côté droit » et le « côté gauche » sont désignés par le *Moniteur* comme des « extrémités » antithétiques. Puis, poursuit le récit journalistique, dans un grand tumulte, à la suite de la prise de parole de Robespierre (« je vous annonce que j’ai une proposition à vous faire ; car s’il était décidé, qu’il faut venir d’un certain côté, et parler le langage convenu pour avoir la parole... »), des cris s’élèvent contre lui dans l’Assemblée : « À bas de la tribune, à l’Abbaye ! ». Nous savons que ces cris émanent du « côté droit » par le geste et la parole qui suivent de Duquesnoy, député montagnard du Pas-de-Calais (l’un des futurs « martyrs de prairial ») : « Duquesnoy s’avançant au

⁴ Il s’agit de notes prises dans les ouvrages de Ch.-G. HEINRICH, *Geschichte von Frankreich, ein Handbuch* (un manuel, donc), Leipzig, 1802-1804, 3 vol., et de C.-F.-E. LUDWIG, *Geschichte der letzten fünfzig Jahre...*, publié à Altona, 1834, puis sous un nouveau titre, Altona, 1837 et de Wilhelm WACHSMUTH, *Geschichte Frankreichs im Revolutionszeitalter*, Hambourg, Friedrich Perthes, 4 volumes, 1840-1844. L’ouvrage de cet érudit, philologue reconnu, prend place dans une « collection », *Geschichte der Europäischen Staaten*. Ces notes sont reproduites dans MARX / ENGELS, *Gesamtausgabe, Exzerpte und Notizen, 1843 bis januar 1845*, « Notizen zur französischen Geschichte, Kreuznach, Juli-August 1843 », Berlin, Dietz Verlag, 1981, p. 64-87 pour les deux historiens précités, p. 165-168 pour les notes de lecture sur Wachsmuth.

⁵ *Moniteur, réimpression*, tome XIV, p. 154 : « Ce n’est pas en louant le peuple qu’on le sert ; il faut l’éclairer et avoir le courage de lui dire la vérité, même au milieu de l’aveuglement des passions ».

⁶ Sophie Wahnich écrit : « La dynamique révolutionnaire de ce moment 1792 est ainsi indissociablement une dynamique émotive et une dynamique argumentative », WAHNICH S., *La longue patience du peuple. 1792. Naissance de la République*, Paris, Payot, 2008, p. 505. Bien des historiens, dont nous sommes, sont plus nuancés sur ce point.

⁷ MICHELI R., *L’émotion argumentée. L’abolition de la peine de mort dans le débat parlementaire français*, Paris, Éditions du Cerf, 2010, en particulier le chapitre sur « Le débat de 1791 », pp. 225-286.

milieu de la salle : Je demande, président, que vous réprimiez les clameurs de ce côté droit, car il est ressuscité parmi nous⁸ ». L'opposition, maintes fois attestée dès 1789 entre « côté gauche » et « côté droit », est ici déplacée vers un clair antagonisme entre deux « extrémités »⁹. Qu'en est-il donc, dans cette situation très tendue, de la catégorisation de la notion d'*extrême* ? Notre analyse suppose que cette dernière relève, certes, d'une « émotion », mais inscrite très fortement dans une argumentation politique et non simplement d'un « effet » qui ne serait que discursif.

Cette argumentation politique s'appuie, selon nous, sur un rapport d'analogie¹⁰ (au sens philosophique, l'analogie peut donc être contradictoire, car déséquilibrée), récurrent dans le débat sur les subsistances, la séance du 29 novembre étant, à ce titre, fort éclairante, mettant en scène et en discours l'analogie (contradictoire) entre le « pauvre » et « riche ». Cette analogie expose un rapport social violent et particulièrement déséquilibré : d'un côté, le pauvre n'est autre que « le peuple malheureux et bon », « le peuple qui gémit au milieu de l'abondance ». De l'autre, le riche désigne plus précisément le « négociant avide » et ses éventuels complices « les administrateurs perfides », « celui qui n'aime pas la Révolution »¹¹.

La force même du discours des membres de la Montagne, sans doute alors en formation, c'est un autre problème¹², se précise dans la dynamique situationnelle de ce rapport déséquilibré d'analogie. Notre hypothèse de travail est donc la suivante : c'est dans ce contexte que se construit la catégorie analytique d'*extrême*, au sein d'un rapport très fortement argumenté, ayant valeur d'analyse politique. Dans le débat tel que nous le livre le *Moniteur* (nous savons l'apport et les limites de la source), nous constatons une oscillation permanente, d'une intervention d'un Montagnard à l'autre et dans les réactions de l'Assemblée et des « spectateurs » à ces interventions, entre la mention de l'ensemble et des « parties » de la Convention. On peut ainsi noter, sans multiplier les exemples, à un certain moment « applaudissements d'une partie des membres et des spectateurs » - il s'agit évidemment du côté gauche -, à un autre moment, des « applaudissements s'élèvent de tous les côtés ». Ainsi au rapport social d'analogie précédemment construit, s'ajoute un rapport d'analogie politique inscrit au cœur du débat sur le jugement du roi entre une « partie » de l'Assemblée (le côté gauche) et le Tout, à l'encontre d'une autre partie, désignée comme telle par le « côté droit » (Duquesnoy) et, de fait, exclue du Tout¹³. Il apparaît donc, à la lumière d'une analyse discursive centrée sur l'argumentation, que la notion d'*extrême* est à la fois principielle et attestée en première lecture dans une situation d'émission où se reformule la

⁸ Voir la séance dans *Moniteur, réimpression*, tome XIV, p. 655-656 : le débat général porte sur la question essentielle des modalités du jugement du roi, l'intervention de Buzot apparaît donc, au côté gauche », comme une « manœuvre » dilatoire.

⁹ Sans refaire l'histoire connue des désignants « côté gauche » et « côté droit », rappelons que Yann Fauchois « date » l'opposition d'août 1789 et des débats sur la Déclaration des droits (en particulier de la rude confrontation sur l'article 10 concernant « les opinions même religieuses »). À suivre BUCHEZ Ph. ET ROUX P.-C., *Histoire parlementaire de la Révolution française...*, elle est omniprésente en avril 1791 (voir, en particulier, les séances des 27 et 28 avril 1791 sur l'organisation des Gardes nationales) et se poursuit dans les forts moments de tension de l'Assemblée législative.

¹⁰ L'analogie est une donnée majeure de l'épistémologie des Lumières, en particulier avec Condillac : elle est désignée comme « une méthode d'invention permettant la fabrication de signes nouveaux » (Condillac). De fait, elle relève du langage d'action dans la mesure où la reconnaissance de son semblable équivaut à un partage de principes dans leur conduite réciproque, ce qui permet alors d'agir de concert pour signifier quelque chose au niveau le plus élevé de l'entendement humain. Voir CHARRAK A., *Empirisme et métaphysique. « L'essai sur l'origine des connaissances humaines » de Condillac*, Paris, Vrin, 2003.

¹¹ Voir le discours, exemplaire en ce domaine, de Fayau, député montagnard de Vendée, *Moniteur, réimpression*, t. XIV, p. 608 dont les citations sont extraites.

¹² Dans le n° 9 (14 décembre 1792) des *Lettres à ses commettants*, Robespierre évoque « cette partie de l'assemblée qui siège ordinairement dans le coin de la salle qu'on nomme vulgairement la Montagne », *Œuvres...*, tome V, éd. LAURENT G., Paris, Société des Études robespierristes, 1956, p. 139. Nous ne reviendrons évidemment pas sur la constitution du groupe montagnard à la Convention.

¹³ Intervention de Duquesnoy, *Moniteur, réimpression*, t. XIV, p. 656.

catégorie de « côté gauche » déjà ancienne, mais qui n'apparaît, finalement, à l'automne 1792, qu'après coup (si l'on peut dire).

Dans quelle mesure une telle approche de la Montagne en termes d'*extrême* peut-elle se retrouver chez Marx, à partir de l'une de ses sources majeures, les *Mémoires* de René Levasseur (de la Sarthe)¹⁴ ? Dans le *Manuscrit de 1843*, Marx oppose à la conception hégélienne du pouvoir législatif comme médiation un abord autre, en utilisant les termes d' « extrêmes vraiment réels » : il s'agit d'un passage complexe dont nous proposons une interprétation sans aucun doute discutable. Caractérisant comme extrêmes « la singularité empirique » de l'État, incarné par le Prince, d'une part, et « l'universalité empirique » de sa société civile (bourgeoise) d'autre part, à l'encontre de médiations faussement rapportées au « moment organique » (l'expression est de Hegel), Marx écrit :

« Des extrêmes réels ne peuvent pas être médiatisés l'un avec l'autre justement parce qu'ils sont des extrêmes. Mais ils n'ont pas besoin non plus de médiation car ils sont d'essence opposée. Ils n'ont rien en commun l'un avec l'autre, ne se demandent pas, ne se complètent pas l'un l'autre (...) La différence est une différence de l'existence (...). Autant en effet deux extrêmes dans leur existence entrent en scène comme réels et comme extrêmes, autant il réside pourtant seulement dans l'essence de l'un d'être un extrême, l'un n'ayant pas pour l'autre la signification de la vraie réalité. L'un gagne sur l'autre et le recouvre¹⁵ ».

Il nous faut donc préciser la notion d'*extrême* chez Marx. Nous croyons pouvoir en retenir trois figures. Premier point : un principe, en l'occurrence ce principe d'*extrême* doit apparaître comme une totalité en lui-même. Deuxième point, les « extrêmes réels » émergent d'une volonté politique et des luttes qui s'ensuivent. Troisième point : si dans ces luttes, on peut identifier deux extrêmes, si l'un s'incarne dans les principes, c'est-à-dire est associé au Tout, l'autre doit être exclu de la réalité du Tout, donc vaincu. Et Marx note en marge : « à ce sujet, davantage plus tard ». On peut penser qu'il attend d'approfondir ses connaissances historiques, comme le prouve une liste bibliographique établie à la même période et construite à partir de l'ouvrage de Wilhelm Wachsmuth, *Geschichte Frankreichs im Revolutionszeitalter*, dont le tome II a été publié en 1842 et qui constitue, par un abondant système de notes de bas de page, un véritable répertoire des sources imprimées sur la Révolution française¹⁶.

La lecture directe des *Mémoires* de Levasseur contribue à l'approfondissement de la réflexion de Marx. Le Conventionnel souligne que dès son arrivée, il décide de siéger à la Montagne qu'il associe d'emblée au « côté gauche » dans les termes suivants : « Dans les deux précédentes assemblées, le côté gauche avait été la place des amis de la liberté. J'aurais cru manquer à moi-même et à mes commettants en en choisissant une autre (...). Dans cette première détermination même, ce n'est pas nous qui nous sommes séparés des Girondins ; c'est la Gironde qui s'est séparée de nous »¹⁷. On ne peut pas énoncer plus clairement l'exclusion du côté droit du « nous »,

¹⁴ Les *Mémoires* de René Levasseur, ont été publiés en deux moments : les tomes 1 et 2, Paris, Rapilly, 1829, par Achille Roche, puis les tomes 3 et 4, Paris, Levasseur, 1831 (le tome 3 comprenant une préface de Francis Levasseur, fils du Conventionnel). Sur cette publication (et le procès intenté à Achille Roche par une Restauration à bout de souffle), on se reportera à la réédition des *Mémoires de R. Levasseur* (de la Sarthe), *ex-Conventionnel* par Ch. PEYRARD, Paris, Messidor/Éditions Sociales, 1989 et à sa très riche introduction (nos références renvoient à cette édition).

¹⁵ *Critique du droit public hégélien*, Paris, Éditions sociales, 1975, p. 146.

¹⁶ Les notes de bas de pages contiennent d'innombrables références, bien sûr avant tout à Buchez et Roux, mais aussi à des journaux (*Moniteur*, *Révolutions de Paris*...), des rapports imprimés (*Rapport de la commission des vingt-un*, de Saladin), des pamphlets et/ ou des mémoires (Villatte, Dulaure, Paganel, Madame Roland, Levasseur de la Sarthe etc.). L'ensemble de ces notes constituent un ensemble très impressionnant de la bibliographie disponible dans les pays germaniques des imprimés et « historiens-témoins » de la Révolution, souvent peu favorables à l'événement (Montgaillard, Lacrosette...). L'ouvrage de W. Wachsmuth est consultable en ligne sur le site *HathiTrust Digital Library*, <http://babel.hathitrust.org/cgi>.

¹⁷ *Mémoires de R. Levasseur* (de la Sarthe), *op. cit.*, p. 84.

les « vrais républicains ». Ainsi au vocabulaire explicitement révolutionnaire s'associent des désignations analytiques qui relèvent, non sans quelques chevauchements, de l'historiographie. L'expression « parti de la Gironde » en est un bon exemple, d'autant plus qu'elle est associée à tout un vocabulaire sur les partis et leurs divisions, quoique mis à distance : « On a paru croire jusqu'ici que, dès sa réunion, la Convention avait été divisée en partis bien distincts, bien marqués¹⁸ ».

Ce travail de construction historiographique, Levasseur l'amplifie jusqu'à désigner une union intime entre « les Jacobins et la Montagne », tout en refusant d'y voir un ensemble homogène : « Les Jacobins et la Montagne étaient loin d'être composés d'éléments homogènes. Réunis en corps de parti contre la Gironde, ils se subdivisaient en beaucoup d'opinions différentes¹⁹ ». L'expression « corps de parti » illustre un glissement du vocabulaire de la Révolution française vers celui du XIX^e siècle, tout en conservant le principe d'organicité propre à la pensée politique des Lumières.

Mouvement populaire et Montagne (mai 1793)

Marx, en lecteur assidu de Levasseur et des contemporains de la Révolution française, s'intéresse à la question du « peuple » et surtout du paupérisme, d'autant qu'il est aussi, dans le même temps, un analyste très précis de Proudhon. Il caractérise la dynamique populaire, le 10 août 1792, dans les termes suivants, traduisant en allemand des passages de Levasseur : « Je l'ai déjà dit, la seule force qui existât en France pendant l'interrègne commencé au 10 août, était l'élan populaire, l'insurrection, l'anarchie. (...) Les décrets [que rendait l'Assemblée] n'avaient aucune autorité. Le ministère, émanation d'une assemblée impuissante, n'était pas lui-même un véritable pouvoir. Il fallait de toute nécessité que les patriotes doués de quelque courage et de quelque talent, se missent à la tête du mouvement populaire, sous peine de voir tout dépérir, faute de direction. Le gouvernement passa donc dans les mains de ceux qui surent s'en séparer, c'est-à-dire dans les sociétés populaires et dans les municipalités. Mais ces centres de gouvernement improvisés, émanation de l'anarchie même, et ne tenant aucun droit de la loi ou de la Constitution, n'étaient que les premiers du peuple, puissants tant qu'ils se bornaient à lui imprimer une direction et à rendre efficaces ses volontés²⁰ ». Marx résume alors ce passage dans les termes suivants :

« Mit dem 10. August 1792 beginnt ein Interregnum. Ohnmacht der assemblée législative, Ohnmacht des Ministeriums, das aus ihr emanirt war. Das Gouvernement geht auf die *Volksversammlungen* und *Municipalitaeten* über, improvisirte Centren des Gouvernements. Emanationen der Anarchie mussten sie der Ausdruck der Volksbewegung sein, denn ihre Macht nur die Macht des Volksmeinung²¹ ».

Nous pouvons ainsi directement observer le passage au concept, traduit du français en allemand, selon des modalités très précises. Avec Levasseur, après l'événement du 10 août, c'est « l'élan populaire, l'insurrection, l'anarchie », « seule force active », qui permet l'adoption de « moyens de salut public » contre les ennemis de la liberté par des « centres de gouvernement improvisés ». Marx traduit cette force coactive, qualifiée d'*anarchie* et composée à la fois des sociétés populaires et des

¹⁸ *Ibid.*, p. 85-86.

¹⁹ *Ibid.*, p. 126.

²⁰ *Ibid.*, p. 81-82.

²¹ MARX / ENGELS, *Gesamtausgabe, Exzerpte und Notizen, op. cit.*, p. 289.

municipalités, par le concept de *mouvement populaire*, énoncé en allemand par la formule « der Ausdruck des Volksbewegung » (« l'expression du mouvement populaire »), et appuyé par une autre formulation, « die Macht des Volksmeinung » (« le pouvoir de l'opinion populaire »).

Levasseur continue son analyse en considérant que l'analogie peuple / Montagne en septembre 1792, se précise en mai 1793 : « J'ai déjà dit que si la Montagne était chère au peuple qui désirait voir enfin rendre réelle l'égalité vainement promise depuis quatre ans, la Gironde avait conservé une grande influence sur la classe moyenne effrayée de l'ardeur populaire²² ».

Ainsi l'opposition Gironde / Montagne s'inscrit à l'horizon d'une réflexion sur la dynamique populaire qui, partant d'un peuple sans direction, au risque de l'anarchie, conduit à un peuple organiquement lié à la Montagne. L'examen des débats d'Assemblée précise l'analyse de Levasseur. Ces débats sont très vifs, voire violents, l'injure politique y est omniprésente avec une expression sans répit du peuple des tribunes (les porte-parole). Ainsi le 27 mai 1793, au cœur du débat sur la commission des Douze²³, on retrouve l'équivalence entre « partie gauche » et « extrémité gauche », l'extrémité gauche étant immédiatement associée aux tribunes. En suivant le récit du *Moniteur*, nous constatons le poids argumentatif de deux figures rhétoriques essentielles :

- l'usage de la parenthèse : (« Il s'élève de violents murmures dans la partie gauche. - On demande à grands cris l'appel nominal. - Bourdon de l'Oise, Turreau etc. descendent au bureau pour s'inscrire. Ils sont suivis de tous les autres membres siégeant dans l'extrémité gauche »),

- la qualification d'un *continuum* de valeur : « Tous les membres de l'extrémité gauche : « Oui, nous résisterons ! »²⁴ ».

Notre hypothèse de travail est que l'expression « extrémité gauche » recouvre peu à peu, au fil des débats, ce qui est qualifié d'ensemble et retenu par Levasseur dans l'expression de « majorité des vrais républicains » : la Montagne s'identifie de plus en plus dans une dynamique du Tout. Précisons en scrutant quelques étapes de la très longue séance du 31 mai 1793 : « Un membre : Ce ne sont point les tribunes qu'il faut faire évacuer, ce sont les patriotes de la Montagne²⁵ ». Puis après une intervention du député Camboulas demandant que le conseil exécutif recherche les auteurs des « crimes » (fermeture des barrières, sonnerie du tocsin, usage du canon d'alarme), « Quelques voix dans les tribunes : « Nous, nous tous ! »²⁶ ». Levasseur lui-même participe de cette dynamique : « Afin de ne pas interrompre la délibération, j'invite les députés de la Montagne à passer de ce côté [côté droit], leur place sera bien gardée par les pétitionnaires²⁷ ». Dans ses *Mémoires*, il rappelle longuement son intervention en caractérisant le côté droit de « bancs » des « Girondins » : « nous allâmes nous asseoir sur les bancs jusqu'alors occupés par les Girondins, aux acclamations réitérées des pétitionnaires et des tribunes. L'appel nominal donna une immense majorité en faveur

²² *Mémoires de R. Levasseur...*, op. cit., p. 178.

²³ Lors de la séance du 27 mai 1793, la Convention vote la suppression de la commission des Douze, établie le 18 mai pour examiner la conduite des sections et des autorités parisiennes, essentiellement composée de Girondins notoires. Le lendemain, 28 mai, un appel nominal est demandé sur « le rapport du décret du 27 mai qui casse la commission des Douze ». Cet appel nominal, politiquement essentiel dans le conflit Gironde / Montagne, est marqué par de nombreuses absences liées à l'envoi des représentants en mission (79 des 267 députés « montagnards » que nous avons recensés en juin 1793 sont absents). Sur le mouvement des représentants en mission, BIARD M., *Missionnaires de la République*, Paris, CTHS, 2002.

²⁴ *Moniteur, réimpression*, t. XVI, p. 492-493. Sur les figures de la rhétorique, voir FONTANIER P., *Les Figures du Discours*, réédition et préface de GENETTE G., Paris, Flammarion, 1968.

²⁵ *Moniteur, Ibid.*, p. 529.

²⁶ *Moniteur, Ibid.*, p. 532.

²⁷ *Moniteur, Ibid.*, p. 537.

des décrets du comité de Salut public²⁸ ». À sa manière, Levasseur identifie la Montagne à un ensemble, la majorité du Tout. Ce *topos* discursif d'identification (la Montagne comme « extrême vraiment réel »), dès les événements de mai - juin 1793, n'est toutefois pas sans « faiblesse » dans le contexte des rudes luttes politiques qui caractérisent le « moment montagnard » et il ne relève pas du hasard que l'identification soit largement utilisée dans la « construction » de « l'événement » thermidorien. Il revient à Legendre de l'énoncer, à chaud, tel un schéma d'une redoutable efficacité. Dans la séance du 9 thermidor au soir, le député de Paris déclare : « Toutes les fois qu'il émanera de vous un décret, comptez sur le peuple, comptez sur les Montagnards, car la Montagne existe partout où l'on veut la République ». Et il poursuit : « Je demande que le président dise à chaque pétitionnaire qui viendra féliciter la Montagne que la Convention entière n'est qu'une Montagne ; la Convention renferme autant de Montagnards qu'il y a d'hommes de bien²⁹ ».

Est-ce à dire, par cette référence, que nous souscrivions à une logique historique (une « ruse de la Raison ») de la césure thermidorienne, inscrite en filigrane dans bien des lectures marxistes de la Révolution française ? Ces dernières s'appuient sur les formulations bien connues de Marx dans la « Bataille critique contre la Révolution française » : « Robespierre, Saint-Just et leur parti ont succombé parce qu'ils ont confondu la *société à démocratie réaliste* de l'antiquité, reposant sur la base de l'*esclavage réel*, avec l'*État représentatif moderne à démocratie spiritualiste*, qui repose sur l'*esclavage émancipé*, sur la *société bourgeoise* », puis : « Ce n'est pas ici le lieu de justifier historiquement l'illusion des *hommes de la Terre*³⁰ ». Il nous semble que cette critique est plus complexe dans la construction de la pensée marxienne, en ce moment 1843-1844. C'est pourquoi nous reprendrons, dans leurs relations à « l'extrême réel », quelques traits de « l'économie politique populaire » de l'an II, inscrits dans l'institution d'une communauté morale³¹.

Oser parler d'une communauté morale

Marx, tout en travaillant sur la Révolution française, lit aussi les auteurs contemporains et les romanciers sensibles aux « misérables » et au paupérisme (Eugène Sue). En juin 1844 éclate la révolte des tisserands de Silésie : c'est à ce propos qu'il publie « Gloses critiques en marge de l'article « Le roi de Prusse et la réforme sociale ». Par un Prussien³² ». Si la communauté souffrante des « pauvres » est une communauté pensante, est-elle aussi une communauté agissante ? À ce propos, Marx infléchit sa réflexion sur la question sociale et écrit : « La *Convention* eut un moment le courage d'*ordonner* la suppression du paupérisme (...), après avoir chargé le *Comité de salut public* d'élaborer les projets (...) et proposé, par la bouche de Barère, l'établissement du *Livre de la Bienfaisance nationale* », mais il conclut : « Quelle fut la conséquence de

²⁸ *Mémoires de R. Levasseur...*, op. cit. p. 193. La mémoire défaillante du vieux Conventionnel lui fait confondre la demande d'appel nominal, restée sans suite, du 31 mai et l'appel nominal du 28 mai mentionné plus haut.

²⁹ *Archives Parlementaires*, t. XCIII, Paris, Éditions du CNRS, 1982, p. 588-589 (propos de Legendre attestés par le *Journal des débats et des décrets*, *Moniteur*, réimpression et le *Journal de la Montagne*).

³⁰ MARX K. et ENGELS F., *La Sainte Famille, ou Critique de la Critique critique...*, 1844, Paris, Éditions sociales, 1969, p. 148-149.

³¹ Sur ce point, voir évidemment GAUTHIER F., « De Mably à Robespierre. De la critique de l'économie à la critique du politique, 1775-1793 », F. GAUTHIER et G.-R. IKNI, *La guerre du blé au XVIII^e siècle*, Montreuil, Éditions de la Passion, 1988, p. 111-144. Soulignons que la notion de communauté morale est aussi importante chez d'autres révolutionnaires, en particulier Sieyès : SOMMERER E., *Sieyès. Le révolutionnaire et le conservateur*, Paris, Michalon, 2011.

³² Réponse à A. Ruge parue dans le *Vorwärts* !, 7 et 10 août 1844.

cette ordonnance de la Convention ? Il y eut une ordonnance de plus au monde et, *un* an après, des femmes affamées assiégèrent la Convention ». Puis il fait ce commentaire : « La Convention, c'était pourtant le *maximum de l'énergie politique*, du *pouvoir politique* et de *l'intelligence politique*³³ », celle des héros législateurs, dont Robespierre.

L'extrême s'identifie donc bien au pouvoir législatif défini et revendiqué en termes de « centralité ». Cette centralité est clairement énoncée dès septembre 1793 : « Il faut déchirer le voile ; car le comité [de Salut public], malgré son énergie et sa vigueur, ne peut se charger seul d'une si terrible responsabilité. Il faut enfin que la Convention sauve la patrie, et elle en a les moyens³⁴ ». Billaud la reformule, le 28 brumaire (18 novembre 1793) dans son *Rapport sur le mode de Gouvernement révolutionnaire* : « Dès que la centralité législative cesse d'être le pivot du gouvernement, l'édifice manque par sa principale base et s'écroule infailliblement³⁵ ».

Ce « Tout collectif » n'est toutefois pas un Tout transcendant, dans la mesure où il part de la capacité propre de chaque individu, de son intérêt individuel. C'est à dire que cet intérêt propre à chacun ne disparaît pas dans le processus politique de « fusion », il se démultiplie par l'interactivité révolutionnaire dans une communauté civile et sociale que nous appelons « communauté morale ». Cette communauté morale a son origine dans un constat : l'existence « réelle » d'une communauté souffrante. Le texte de référence est ici, bien sûr, l'*Instruction...de Ville-Affranchie* (26 brumaire) : en énonçant le principe de « révolution totale », il constate qu'elle doit être celle du « peuple », la « classe immense du pauvre », décrivant longuement la situation « réelle » du « malheureux », dans les « souterrains de l'indigence », mais indique aussi un impératif, pour chaque individu, « d'opérer aussi en lui-même » une telle révolution³⁶. Cette communauté n'est donc pas démunie de normes, bien au contraire, mais ces normes ne sont pas celles du droit positif existant : elles sont à venir dans les institutions.

La critique que fait ensuite Marx³⁷ d'une telle conception d'une communauté morale porte sur son inadéquation à la communauté réelle. Faute d'appréhender la « Masse réelle », les Jacobins / Montagnards sont dans l'illusion du politique, illusion qui n'est ni tromperie, ni imposture, mais qui renvoie à une conscience révolutionnaire de soi dissociée des causes réelles de la Révolution, de la figure du Peuple réel. Ce n'est pas, comme on le dit souvent, une critique de la « révolution bourgeoise » : Marx demeure dans une analyse des « extrêmes », mais selon une position critique externe au projet social des Montagnards. Pour nous, ce projet n'est ni une « illusion », ni même une « anticipation » : il procède d'un « réel constituant » qui instaure, par des lois sociales, les fondements d'une société réellement équitable où chaque individu participe de l'ensemble dans les termes suivants : « La République est la fusion de toutes les volontés, de tous les intérêts, de tous les talents, de tous les efforts, pour que chacun trouve dans cet ensemble des ressources communes, une portion de bien égale à sa mise³⁸ ».

³³ Marx et la Révolution française, *op.cit.*, trad. CALVIE L., p. 158 et 161. Notons que Marx prend encore ses informations sur la loi du 22 floréal dans les *Mémoires de R. Levasseur...*, *op. cit.*, p. 470-471 (t. 3 de l'édition originale, 1831).

³⁴ Billaud-Varenne, séance du 25 septembre 1793, sur la destitution des généraux ou des autorités constituées, *Moniteur, réimpression*, t. XVII, p. 747.

³⁵ *Moniteur, réimpression*, t. XVIII, p. 476. Le texte correspond strictement à la version imprimée du *Rapport*.

³⁶ *Instruction (...) [de] la commission temporaire de surveillance républicaine, établie à Ville-Affranchie*. Nous utilisons l'exemplaire imprimé A.N., AD XVIII^A 18 (dossier Collot d'Herbois).

³⁷ *La Sainte Famille...*, *op. cit.*, en particulier p. 103-104. « Si la Révolution fut ratée, écrit Marx, ce ne fut pas parce que la Masse « s'enthousiasma » pour elle (...), mais parce que la Masse (...) ne possédait pas, dans le principe de la Révolution, son intérêt réel ». Nous ne reviendrons pas sur ce fameux « tournant de 1844 ».

³⁸ BILLAUD-VARENNE, *Rapport du 1^{er} floréal...*, *Archives Parlementaires*, tome LXXXIX, Paris, CNRS, 1971, p. 100.

Ce « réel constituant » s'organise autour de trois axes : une procédure d'observation et de connaissance sociales, un point de vue sur la totalité sociale, l'accent sur les fondements et les valeurs d'une société, ces trois axes se conjoignant en une compréhension de la société « réelle », dans une situation donnée. Là où Marx, immergé dans les luttes ouvrières européennes des années 1830-1840 (des canuts lyonnais aux ouvriers britanniques, puis aux tisserands de Silésie), ne parvient pas à percevoir l'acuité de la réponse à la question sociale en l'an II, l'historien d'aujourd'hui met l'accent sur la misère et la souffrance sociale, mais aussi sur leur traitement par les hommes de la Révolution française. Ce registre des luttes sociales et de leur réponse politique, le « marxisme français » - peut-on ainsi parler ? - l'avait compris avec Jean Jaurès. Relisons les pages fondamentales qu'il consacre aux « idées sociales de la Convention ». Il a, par force, abandonné l'érudition minutieuse et critique qui imprègne les premiers volumes de *l'Histoire socialiste...* et puise dans les sources des archives de la Chambre des députés. Ce travail lui permet de dévoiler un projet politique, celui du socialisme à l'aube du XX^e siècle. Se référant à un « marxisme évolutionniste » qu'il prête à Vandervelde et à Kautsky, il écrit : « quand le marxisme consent à chercher le moyen de transition, quand il se demande comment la propriété capitaliste sera transformée en propriété sociale », et il conclut, ayant longuement analysé les *Éléments du Republicanisme*, publiés au début de 1793 : « Les pensées d'un homme comme Billaud-Varenne et des *démocrates révolutionnaires extrêmes* qui n'allaient pas jusqu'au communisme, mais qui en ouvraient les accès, forment un trésor ambigu où peuvent puiser également les vrais radicaux et les socialistes³⁹ ». Extrémité, radicalité, « radicalisme extrême » et « socialisme » sont ainsi liés, par Jaurès, dans un mouvement dont la Révolution française est, dit-il, le « nœud ».

³⁹ Souligné par nous. Voir JAURES J., *Histoire socialiste de la Révolution française*, éd. A. Soboul, Paris, Éditions sociales, tome VI, 1972, p. 53-66 et p. 65 en particulier.